

Baromètre

Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE

Synthèse des résultats Deuxième vague d'interrogation

• Hiver 2022/2023 •



Le CNLE est une instance

☞ **Représentative** : Composé des principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

☞ **Consultative**, qui peut être saisie :

- Par la Première ministre | Sur les projets de textes législatifs ou réglementaires et sur les programmes d'action relatifs à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

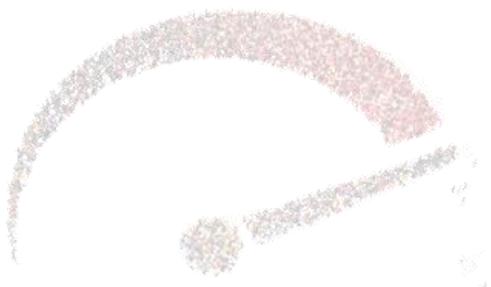
- Par les membres du gouvernement | Sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui relèvent de leurs compétences : l'emploi, le logement, l'éducation, la formation, la santé, la culture...

Le conseil veille ainsi à une meilleure prise en compte des situations de pauvreté et des processus d'exclusion sociale dans l'ensemble des politiques publiques, non seulement sous l'angle de la réparation des conséquences de ces difficultés mais également sous l'angle de la prévention.

☞ Le CNLE **peut aussi s'autosaisir**, pour proposer aux pouvoirs publics les mesures qui lui paraissent pouvoir améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il propose dans des avis, des mesures pour lutter contre la pauvreté.

Depuis décembre 2019 le CNLE a fusionné avec l'observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) qui s'est transformé en un comité scientifique permanent. Il a pour mission de renforcer l'expertise du conseil.

Le CNLE est attentif à ce que les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté s'inscrivent bien dans une stratégie globale et transversale prenant en compte, tous les leviers d'action sur lesquels il convient d'agir pour garantir l'effectivité de l'accès de tous aux droits fondamentaux.



Mémo

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) est un instrument de vigilance sociale alimenté par les remontées de terrain d'une pluralité de réseaux d'acteurs (associations, services publics et organismes divers) qui accompagnent les populations vulnérables. Il est destiné à appréhender notamment des situations de populations « hors champ » des radars des instruments de mesures habituels.

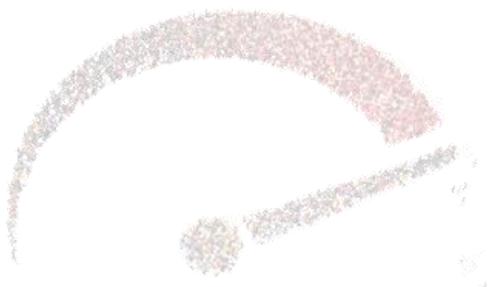
Ce baromètre a pour objectif de saisir les phénomènes et difficultés émergents de la vie quotidienne et sociale, les signaux faibles : difficultés vécues, postes sous tension budgétaire, rapports aux institutions, inquiétudes et colères.... Il est donc complémentaire aux systèmes d'information quantitatifs, en particulier à ceux de la statistique publique.

Cette synthèse résume les réponses apportées par les acteurs interrogés et porte à la fois sur les nouveaux publics fréquentant leur structure et sur les difficultés qu'ils rencontrent. Il permet de différencier des catégories de publics, faisant émerger des problématiques et identifiant les profils des ménages les plus affectés.

Le bureau d'études VizGet, dont la directrice est Mme Christine Olm, a été sélectionné pour conduire l'étude de faisabilité, puis la mise en place et le suivi du baromètre qualitatif du CNLE.

La saisine du Premier ministre

En janvier 2021, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a été missionné par le Premier ministre, Jean Castex, pour contribuer à l'amélioration de la connaissance qualitative de la pauvreté en France. Cette demande a été formulée dans un contexte où la brutalité des évolutions pressenties puis constatées lors de la pandémie réclamait la mise en place rapide d'un outil d'observation sociale réalisée au plus près du terrain pour en saisir toutes les facettes.



Un dispositif de veille

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), a été expérimenté lors d'une première vague d'interrogation conduite d'octobre 2021 à février 2022. Elle explorait en particulier les conséquences de la crise sanitaire et couvrait la période depuis le premier confinement de mars 2020 jusqu'aux prémices de l'inflation à la fin de l'année 2021.

Une seconde vague d'interrogation, dont cette note rend compte, s'est déroulée entre novembre 2022 et janvier 2023. Elle couvre la période depuis mars 2022 jusqu'à l'automne 2022, soit la guerre en Ukraine et ses conséquences notamment en termes d'inflation. Elle s'est terminée avant les tensions sociales provoquées par la réforme des retraites.

Les acteurs sollicités sont des professionnels de terrain, exerçant dans des structures implantées localement et très diversifiées dans leur nature. Ils ont en commun de rencontrer des publics potentiellement confrontés à des difficultés, qu'il s'agisse de publics en situation de précarité ou non. Ils ont été choisis pour couvrir le territoire métropolitain ainsi qu'une grande diversité de problématiques. Ont ainsi répondu au questionnaire des travailleurs sociaux de départements, des centres communaux d'action sociale, des conseillers bancaires, des associations caritatives et gestionnaires de structures (centres d'hébergement, foyers, ateliers et chantiers d'insertion, banques alimentaires), des intervenants des Écoles des Parents et des Éducateurs, des conseillers de Pôle emploi, des éducateurs d'aides éducatives en milieu ouvert, des assistants sociaux en entreprise

Le questionnaire est ouvert, transmis semestriellement par Internet : il est structuré principalement autour de deux questions permettant de détailler l'apparition de nouveaux publics dans les structures rencontrant des personnes en situation de précarité ou/et l'apparition de nouvelles difficultés parmi les publics de toutes les structures répondantes. Il ne formule pas de propositions de réponses afin de faire émerger des problématiques non anticipées.

128 acteurs avaient répondu à la première vague d'enquête. Pour la deuxième vague, de nouveaux acteurs ont été contactés, pour mieux représenter les départements ruraux et pour continuer à diversifier les structures représentées. 114 répondants (Voir Méthodologie en fin de synthèse) ont complété le questionnaire, dont 74 participants à la première vague.

Les résultats obtenus sont donc issus d'une étude qualitative, conduite auprès d'un échantillon diversifié et non représentatif des acteurs : ils ne sont pas chiffrés, ils ne prétendent pas à l'exhaustivité, ils sont empreints d'une part de subjectivité. L'analyse croisée des réponses de l'ensemble des personnes interrogées permet cependant de faire émerger des enseignements qui enrichissent et complètent les données de dispositifs quantitatifs. Les réponses des acteurs ont fait émerger trois principaux types de résultats : le premier concerne les difficultés sanitaires et sociales qui sont apparues ou se sont aggravées depuis la première interrogation, ainsi que les publics concernés. Le deuxième porte sur les difficultés conjoncturelles et celles pouvant s'ancrer dans la durée. Le troisième est relatif à des facteurs de crispation sociale et aux affects qui émergent dans la société.

1 - Catégories de publics se différenciant par les difficultés rencontrées depuis la crise sanitaire

Une analyse lexicale des réponses des acteurs portant à la fois sur les nouveaux publics fréquentant leur structure et sur les évolutions des difficultés qu'ils rencontrent fait apparaître cinq catégories, se différenciant à la fois par les problématiques rencontrées et les caractéristiques des personnes les plus affectées.

Ces catégories de publics sont constituées de ménages rencontrant :

- ❑ **Des difficultés financières** : elles peuvent être liées à l'inflation (première catégorie) ;
- ❑ **Des problématiques liées à l'emploi** : suites de la crise sanitaire et impact des réformes récentes (deuxième catégorie) ;
- ❑ **Des difficultés d'accès aux droits** (troisième catégorie),
- ❑ **Des problèmes de santé ou liés à des troubles psychologiques** et met en évidence les difficultés de prise en charge (quatrième catégorie) ;
- ❑ **Des inquiétudes croissantes quant au maintien ou à l'accès au logement** (Cinquième catégorie).

⇒ 1.1 - Les conséquences de l'inflation

- ▶ Selon les acteurs, de nombreux publics sont concernés par les conséquences de l'inflation :
 - **Des retraités**, qui peuvent être soit de nouveaux retraités en attente de la liquidation de leurs droits, soit des retraités ayant des pensions modestes, qui ont vu leur niveau de vie diminuer avec l'inflation. Dans les deux cas, ces personnes ne bénéficient pas d'aides financières, parce que leurs ressources sont légèrement supérieures aux seuils d'octroi, ou bien parce qu'ils ne savent pas où s'adresser pour ouvrir des droits.
 - **Des « travailleurs modestes »**, qui sont des salariés avec des revenus relativement peu élevés, en contrat à durée indéterminée à temps plein. Ils subissent en particulier les conséquences de la hausse du prix de l'énergie et des transports. Leur budget ne leur permet plus de départ en vacances et de façon générale, limite ou supprime les possibilités de dépenses de loisirs et de vacances. Ils expriment des inquiétudes quant à la survenue de dépenses non prévues (changement de voitures par exemple lié à la mise en place de Zones à faibles émissions (ZFE), travaux de rénovation thermique...).
 - **Des personnes déjà fragiles financièrement**, qui ne parviennent plus à équilibrer leur budget dans un contexte de hausse des prix : intérimaires, familles monoparentales, personnes en arrêt de travail... Ces ménages tendent à prioriser les charges de logement et ne disposent plus de ressources suffisantes pour l'alimentation. Leur émergence est signalée par exemple par les acteurs de l'aide alimentaire.
 - **Des personnes précaires**, sans emploi ou en fin de contrat à durée déterminée ou des bénéficiaires de minima sociaux qui connaissent une forte dégradation de leur situation : elles ont des difficultés à se chauffer, à se déplacer et donc à chercher un emploi, et recourent fréquemment à l'aide alimentaire.

Transversalement à ces différents publics, les acteurs signalent que leurs difficultés sont parfois aggravées par l'attente d'ouverture de droits, par la faiblesse de l'offre de transports en commun ou par le manque de services de proximité.



Les besoins sont alors des aides financières ponctuelles ou pérennes, permettant de donner de la lisibilité à moyen terme sur leur budget. Il peut également s'agir d'un accompagnement à la gestion budgétaire.

- ▶ Les acteurs signalent trois conséquences principales à cette dégradation des situations :
 - La première est **la montée d'un sentiment de colère, de frustration ou encore d'abandon**, en particulier parmi les personnes en emploi qui ne parviennent désormais plus à vivre décemment malgré leur investissement professionnel.
 - La deuxième est **l'invisibilité de certains publics**, qui connaissent des difficultés mais dont la situation ne correspond pas aux conditions d'octroi des aides.
 - La troisième est **un risque de spirale de la précarisation**. Par exemple parce que les contraintes de survie deviennent prioritaires et d'autres problématiques, telles que le soutien à la parentalité ou la recherche d'emploi ne sont pas traitées. Ou encore parce que face aux difficultés personnelles, certains se désinvestissent de l'emploi pendant que la hausse de l'endettement et la survenue d'incidents bancaires aggravent la situation. Enfin, certains ménages rencontrent des difficultés croissantes à prioriser les dépenses de logement, avec des risques d'expulsion locative.

⇒ 1.2 - Des ménages précarisés suite à des difficultés liées à l'emploi

La première vague du baromètre faisait état des difficultés financières rencontrées par certains publics suite à la crise sanitaire et aux confinements successifs.

- ▶ Les acteurs répondant à cette deuxième vague :
 - Notent globalement **une amélioration des situations financières dégradées** qu'ils avaient signalées en première interrogation, voire un retour à la normale dû notamment aux reprises d'emploi. Certaines personnes subissent cependant encore les conséquences des confinements.
 - Signalent, pour certains, **un manque récurrent d'emplois adaptés aux étudiants**, catégorie déjà fortement précarisée par la crise sanitaire.
 - Évoquent la **situation des petits entrepreneurs, ayant interrompu leur activité en période de confinement** : l'absence d'économie, l'absence de droits aux chômage, la mono-activité du couple sont à l'origine d'une aggravation rapide des situations et de l'impossibilité de parvenir à reconstruire l'activité professionnelle après la reprise.

Cette précarité peut aussi concerner des salariés avec de très faibles salaires, qui ont connu le chômage partiel y compris après la crise sanitaire sous l'impact des tensions d'approvisionnement, et qui ne parviennent plus à sortir de la pauvreté.

La crise sanitaire a par ailleurs encore un impact sur les conditions d'accès à l'emploi dans quelques situations. Lors de l'interrogation de deuxième vague, la ré-intégration des soignants non vaccinés n'était pas effective et certains n'ont plus d'issues possibles après avoir épuisé économies et solidarités familiales.

Enfin, **une aspiration croissante pour de meilleures conditions de travail conduit des jeunes sans qualification à refuser des emplois trop contraignants en termes de rythme de vie**, avec, en conséquence des situations de chômage durable.

Des acteurs imputent la précarisation croissante des ménages à des restrictions d'accès à certaines aides. Les évolutions réglementaires ou les évolutions des pratiques constituent ainsi

la deuxième explication aux difficultés financières signalées dans cette catégorie.

- ▶ Les répondants évoquent ici :
 - **La réforme de l'assurance chômage** et son impact en particulier sur la situation de personnes de plus de 55 ans, en incapacité physique de conserver leur emploi, voyant leur situation se dégrader avec les évolutions des conditions d'indemnisation.
 - **Une hausse des refus de prolongation des indemnités journalières de sécurité sociale** de la part des médecins conseils, avec en conséquence des personnes retournant trop rapidement en emploi et ne parvenant pas à s'y maintenir. Ce peut être là également le cas de salariés relativement âgés, dont la durée de cotisation ne permet pas encore le départ à la retraite.

⇒ 1.3 - Des personnes en difficulté d'accès aux droits

Les difficultés d'accès aux droits étaient fréquemment soulevées lors de la première vague du baromètre. Elles étaient en particulier reliées à une accélération de la numérisation des démarches et à une accumulation du retard dans le traitement des dossiers du fait des confinements successifs.

Les acteurs concernés estiment que la situation ne s'améliore pas, voire se dégrade : les possibilités de contacts avec les administrations ne se sont pas améliorées depuis la pandémie et les délais de traitement des dossiers restent importants. **La seule évolution positive est la reprise de l'accompagnement vers l'accès aux droits de certains publics qui étaient très isolés pendant la crise sanitaire.** Ce sentiment d'une situation qui se détériore est confirmé par les acteurs répondants en deuxième vague.

- ▶ Les exemples de publics concernés sont très nombreux. Il peut s'agir de :
 - **Retraités en difficulté dans leur demande de pension de retraite ou de réversion** ou qui peinent à comprendre le fonctionnement de certaines aides telles que le chèque énergie ;
 - **Personnes de nationalité étrangère, sans titre de séjour et sans ressources.** Ils se heurtent aux difficultés d'obtention d'un rendez-vous en préfecture, ou à celle pour accéder à des aides financières et à un accompagnement ;
 - **Jeunes étrangers, ou des jeunes en errance** confrontés à la disparition des accueils physiques ;
 - **Personnes en situation de handicap** : les démarches pour la reconnaissance du handicap sont estimées longues, complexes, nécessitant une forte autonomie qui n'est pas toujours compatible avec la nature du handicap. Ils citent plus globalement les difficultés de certains assurés sociaux, qui ne parviennent pas à joindre les caisses primaires d'assurance maladie ;
 - **Habitants de petites communes rurales**, confrontés à la fermeture des services publics qui accompagnent celle des commerces, des lieux de socialisation...

Cet inventaire des personnes affectées est finalement le reflet de la diversité des acteurs répondant au baromètre et montre à quel point ces difficultés d'accès aux droits sont partagées et peuvent toucher tous les publics peu autonomes dans l'utilisation du numérique ou dans la constitution de dossiers administratifs en ligne, ou encore en difficultés pour comprendre les démarches. Cet inventaire montre également que toutes les institutions sont concernées.



Les besoins sont alors des aides à l'apprentissage du numérique, à la réalisation des démarches et au suivi des dossiers mais aussi à retrouver des interlocuteurs et des accueils physiques.

À noter que ces difficultés concernent à la fois l'accès à l'information, la connaissance des aides et des démarches à entreprendre, l'ouverture et le maintien des droits. Des acteurs notent ainsi que certaines personnes ne sont pas en capacité d'accéder à leur dossier sur Internet et donc de répondre aux demandes et à des échanges uniquement numériques, avec des ruptures de droits en corollaire.

- ▶ Les répercussions des difficultés d'accès aux droits sont également multiples :
 - **Des indus suite à des erreurs de déclaration**, avec des conséquences parfois très importantes sur les situations individuelles ;
 - **Du renoncement au recours** avec une dégradation importante des situations, un isolement croissant, des difficultés psychologiques ;
 - **Le retard dans le traitement des dossiers**, la longueur de certaines procédures, le décalage dans le temps entre les besoins et l'apport de solutions, constituent des facteurs aggravants de ces difficultés globales d'accès aux droits.

↪ 1.4 - Des personnes ayant des difficultés de santé notamment psychologiques, aggravées par un manque de prise en charge

Comme pour les catégories précédentes, les difficultés psychologiques et de santé étaient signalées par les acteurs répondant en première vague, en lien avec les conséquences de la crise sanitaire et avec l'isolement provoqué par les confinements.

Quelques acteurs relèvent une normalisation, mais d'autres signalent un ancrage dans le temps des problèmes psychiques et psychologiques, ainsi que le manque de réponses apportées à ses problématiques. Les troubles psychologiques initialement dus au confinement perdurent, voire sont aggravées, par une période ressentie comme anxiogène (guerre en Ukraine, inflation, crise climatique...).

Celles qui étaient liées aux craintes quant à l'emploi s'amplifient du fait d'une alternance de périodes de fort investissement professionnel, et de périodes creuses. Les difficultés de recrutement que connaissent certains secteurs augmentent la charge de travail des salariés présents avec parfois des situations de burn-out.

Cette description de **difficultés psychologiques perdurant après le confinement ainsi que l'impact du contexte actuel** est confirmée par les répondants de cette deuxième vague.

- ▶ Ils insistent par ailleurs sur les difficultés de prise en charge qui viennent aggraver les problèmes de santé physique et psychique.
 - C'est le cas par exemple pour **les personnes habitant dans des déserts médicaux**, ou de personnes sans médecin traitant. Il existe alors des ruptures dans les parcours de soins ou bien le renoncement à des examens de prévention.
 - Ces ruptures peuvent également concerner **des personnes de nationalité étrangère**, qui ne parviennent pas à ouvrir de droits à l'Aide Médicale de l'État (AME), ou qui en bénéficient mais se heurtent à des refus de la part des médecins.
 - Elles affectent enfin **des personnes âgées, en situation d'isolement**, en difficultés pour accéder à un médecin.

Ces difficultés ont également des conséquences sur les situations de violence familiale. Celles-ci peuvent être en hausse du fait de l'anxiété générée par la période, par l'inflation et par les difficultés financières. Elles s'accompagnent de situations d'enfants en danger qui ne sont prises en compte que tardivement : il existe des retards liés à l'allongement des délais aux différentes étapes de signalement et de déclenchement de suivi et au manque de services éducatifs en milieu ouvert ou de structures d'accueil. Certains acteurs relèvent que cette hausse et les difficultés de prise en charge qui l'accompagnent s'expliquent également par un meilleur repérage des situations.

► Plus généralement, les répondants :

- Décrivent **une prise en charge qui se dégrade des maladies psychiatriques ou des difficultés psychologiques** sous le double effet de la baisse des moyens accordés au secteur et d'une hausse de la demande. Là encore, cette hausse est en partie due à une attention plus importante accordée à ces problématiques, à une forme de normalisation sociale de ces situations qui conduit à mieux les reconnaître et, pour les personnes concernées, à accepter plus facilement de recourir à un professionnel. Ce besoin de prise en charge est relevé en particulier pour des adolescents en difficulté et pour leurs parents, ainsi que pour des étudiants en difficultés psychologiques et parfois très isolés.
- Alertent par ailleurs sur **les besoins accrus des personnes à la rue**, qui sont globalement vieillissantes.
- Relèvent **l'impact aggravant des difficultés de recrutement dans certains métiers** (soignants, aides à la personne), sur le déficit de prise en charge des problématiques de santé.

⇒ 1.5 - Des personnes en difficultés par rapport au logement

La question du logement était transversale aux différentes problématiques soulevées par les acteurs répondants à la première vague de ce baromètre. Les réponses portaient sur les contraintes financières liées à la crise sanitaire et les difficultés à s'acquitter des charges de logement, ainsi que sur les conditions de logement pendant la crise sanitaire.

Ces aspects existent toujours, mais les réponses obtenues au cours de cette deuxième vague mettent en avant **les difficultés à la fois d'accès et de maintien dans le logement en lien avec l'inflation**.

► Les difficultés d'accès au logement concernent en particulier :

- **Les jeunes de moins de 25 ans**, sans emploi ou occupant des emplois peu qualifiés, ne disposant pas de ressources suffisantes pour trouver un logement.
- **De jeunes étudiants, de jeunes étrangers**, ayant obtenu le droit d'asile et en voie d'insertion professionnelle,
- **De jeunes en rupture familiale et en errance**,
- **De jeunes étrangères avec enfants** dont la minorité est contestée ou de jeunes majeures.
- **Des intérimaires** dont la discontinuité des ressources handicape la candidature, des salariés à faible rémunération
- **Des ménages en rupture de logement ou mal logés** : occupants d'un logement insalubre ou personnes ayant connu des changements de composition familiale tels qu'une séparation ou des naissances et ne parvenant pas à trouver de logements adaptés à leur nouvelle situation.

Ces difficultés sont liées à la fois au manque de structures d'hébergement, à celui de

logements dans le parc social ou aux exigences des bailleurs en termes de ressources et de types de ménages.

Dans ce contexte, certains acteurs anticipent des pénuries croissantes en lien avec la loi Climat et résilience dont les impératifs en termes de performances énergétiques peuvent conduire des bailleurs à retirer leur logement du parc locatif augmentant ainsi les tensions sur ce parc.

Les acteurs rencontrent ainsi parfois de jeunes salariés n'ayant d'autre solution que de dormir dans leur voiture.

2 - Des difficultés conjoncturelles pouvant s'ancrer dans le long terme

Les acteurs ont été interrogés sur les difficultés qui peuvent perdurer et les inquiètent le plus pour l'avenir. La nécessaire vigilance sur l'accès aux droits, le cumul des problématiques et l'ancrage dans la précarité, les propres difficultés rencontrées par les structures pour y répondre étaient déjà cités lors de la première interrogation et sont ici confirmés. Les répondants expriment par ailleurs de premières inquiétudes quant aux impacts sociaux de la transition écologique.

⇒ 2.1 - Une vigilance accrue quant à l'accès aux droits d'une part, aux populations interstitielles d'autre part

La complexification et la dématérialisation croissante des procédures d'accès aux droits faisaient déjà craindre aux répondants de première vague une forte hausse du non-recours aux droits et prestations.

- ▶ Cette inquiétude se confirme lors de la deuxième vague avec, en particulier :
 - Une **dégradation des situations des non-recourants accélérée par l'inflation** et le constat que la tendance des usagers à se démobiliser face à la complexité des parcours d'accès est en hausse.
 - Des **difficultés d'accès pour les ayants-droits**, auxquelles s'ajoutent celles liées aux critères d'accès.
 - La **confirmation de l'existence de populations interstitielles**, dont les revenus sont trop élevés pour prétendre à des allocations et trop faibles pour parvenir à s'acquitter de l'ensemble des dépenses contraintes. Leur nombre semble même augmenter du fait à la fois de certaines réformes (de l'assurance chômage, de l'aide médicale d'État, des aides au logement) et du fait de l'inflation.
 - Une **forme de délitement des services publics**, décrit par de nombreux acteurs, avec de fortes inquiétudes quant aux conséquences à court ou moyen terme de ce désengagement.
 - **L'accès aux soins** : les acteurs notent que les parcours de soins comme les comportements de prévention ou de dépistage précoce sont de plus en plus empêchés par le manque de professionnels de santé. Plus globalement, la désertification dans certaines zones géographiques, la fermeture de commerces en parallèle de celles des services, accroît le sentiment d'être délaissés et provoque désarroi ou colère.

Le non-recours comme l'appartenance à ces populations interstitielles ou encore les difficultés

d'accès aux services conduisent alors à l'émergence d'un sentiment d'exclusion parmi les publics concernés, avec selon certains, le développement d'une société clivée entre les personnes qui sont suffisamment autonomes pour accéder à leurs droits, et les personnes qui ne le sont pas ou qui sont légèrement au-dessus des critères d'accès.

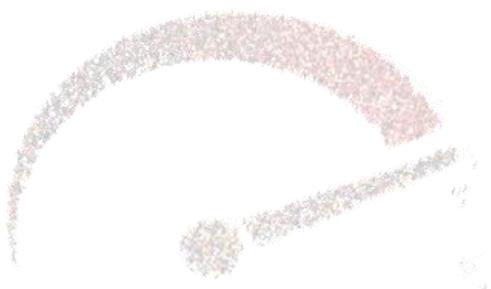
⇒ 2.2 - Des cumuls de difficultés qui engendrent un ancrage dans la précarité

L'inquiétude exprimée par les acteurs quant aux risques de précarisation liés au cumul des difficultés rencontrées par certains publics est également commune aux deux vagues d'interrogation.

- ▶ Quelques inquiétudes supplémentaires apparaissent parmi les réponses obtenues lors de cette deuxième vague.
 - La première est relative aux **conséquences de l'inflation**, avec des publics qui présentaient déjà des difficultés (de parentalité, d'accès à l'emploi, de maintien dans l'emploi, de problématiques psychologiques), difficultés qui s'aggravent sous l'effet de l'anxiété générée par la détérioration du niveau de vie.
 - La seconde porte sur **la situation des jeunes** : malgré l'embellie sur le marché de l'emploi, certains ne parviennent pas à y accéder. Certains acteurs évoquent un « coût » de l'accès à l'emploi pour les jeunes éloignés des bassins d'emploi, celui du logement à proximité du lieu de travail ou celui de la mobilité pour ceux ne parvenant pas à se loger à proximité. Ces jeunes cumulent alors des difficultés ou des freins à l'emploi liés à un faible niveau de formation, un habitat dans des zones rurales parfois en désertification, une faible possibilité de soutien financier de la part des familles.
 - La troisième inquiétude porte sur **la situation des enfants des familles les plus vulnérables et les plus concernées par ce cumul des difficultés** : familles fragiles financièrement, familles de nationalité étrangère en attente de régularisation. Les difficultés à trouver des réponses adaptées pour ces ménages font craindre ruptures scolaires, difficultés de sociabilisation et in fine, condamnation des enfants à la précarité.

⇒ 2.3 - De premières inquiétudes quant aux impacts sociaux de la transition écologique

Quelques acteurs anticipent **de premières conséquences sociales de la transition écologique** : ils craignent par exemple une aggravation des difficultés de mobilité de certains publics avec la mise en place des Zones à faibles émissions (ZFE) ou la diminution du parc locatif avec les contraintes en termes de diagnostic énergétique (disposées par la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets). Enfin, ils relèvent un sentiment de culpabilité parmi certains publics qui n'ont pas les ressources suffisantes pour accéder à une alimentation bio.



⇒ 2.4 - Des structures elles-mêmes en difficulté

Lors de la première vague déjà, les acteurs déclaraient rencontrer des difficultés pour remplir leurs missions.

- ▶ Ces difficultés sont confirmées par la deuxième vague d'interrogation. Les structures sont ainsi confrontées à :
 - **Un manque de moyens en personnel et budgétaires** : difficultés de recrutement, important turn-over de personnels sous tension, baisse des dons destinés aux associations d'aide alimentaire sont autant de signaux qui interrogent les acteurs sur leur capacité à continuer à répondre aux besoins des publics.
 - **Des difficultés pour construire des solutions**. Ils relèvent ainsi le manque de possibilités d'orientation vers des partenaires, soit parce qu'ils sont implantés dans un territoire peu couvert par les réseaux associatifs ou institutionnels, soit parce que ces partenaires sont également en surcharge de travail. Dans les territoires les plus enclavés, certains ne parviennent plus à répondre y compris aux urgences.
 - **Des difficultés à contacter les institutions**, notamment parce qu'ils ne disposent plus de modes de contact qui auparavant leur étaient réservés. Ces difficultés sont d'autant plus chronophages que le cloisonnement institutionnel ne permet pas de solutions globales. Ils ne se sentent pas toujours armés pour prendre en charge de nouveaux publics. Par exemple, les publics cumulant les difficultés peuvent exprimer des besoins qui ne sont pas dans les compétences de certaines structures.

Enfin, parmi les acteurs interrogés, beaucoup ne sont pas en mesure de distribuer des aides et n'ont pas donc pas de réponses à apporter aux ménages en difficulté mais n'entrant pas dans les conditions d'octroi des aides légales, dans un contexte où l'orientation vers d'autres partenaires est très contrainte.

3 - Des crispations dans la société, révélées par le discours des acteurs

Le baromètre a permis de recueillir des réponses qualitatives, parfois très détaillées, de la part des acteurs. Leur analyse transversale fait émerger des points de tensions, des thématiques récurrentes qui relèvent de la dimension des affects, des émotions qui traversent la société.

⇒ 3.1 - Agressivité, angoisse, repli sur soi qui peuvent remettre en question la capacité à « faire société »

Les répondants à la première vague d'interrogation notaient une montée de l'agressivité parmi leurs publics, notamment en lien avec les difficultés rencontrées pour accéder aux droits.

Les répondants à la deuxième vague confirment qu'ils voient grandir parmi leurs publics un sentiment de colère ou de fortes angoisses. Il est là également dû à une absence d'ouverture de droits qui génère frustration et sentiment d'injustice : soit parce que les personnes ne parviennent pas à accéder à des droits auxquelles elles savent pourtant pouvoir prétendre (complexité des démarches, délais importants de traitement des dossiers), soit parce qu'elles ne sont pas éligibles alors qu'elles ne parviennent pas à faire face à leurs dépenses. Ces

sentiments sont aggravés par une conjoncture vécue comme anxiogène ou encore par l'absence de perspective d'amélioration à moyen terme.

- ▶ Les manifestations de la montée de ces sentiments sont diverses. Elles peuvent :
 - Se traduire par **une hausse des violences ou de l'agressivité ou encore par une détresse psychologique** non sans impact sur la vie familiale et professionnelle.
 - Conduire à une **perte de confiance envers l'État et les institutions** avec en conséquence des replis sur soi ou sur des petites communautés de pensée (un acteur va même jusqu'à évoquer des comportements sectaires).

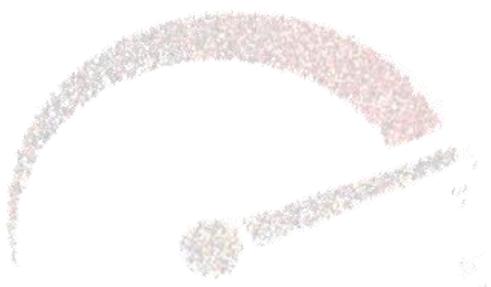
À terme, ces comportements de replis questionnent la capacité à « faire société ». Ils sont par ailleurs à relier à un isolement croissant des personnes ou de ménages. **La question de l'isolement est ainsi récurrente dans les réponses des acteurs** : celui des personnes, notamment âgées, vivant en milieu rural dans un contexte de désertification ou celui des personnes qui, confrontées aux difficultés d'accès aux droits, abandonnent toute démarche et s'invisibilisent.

⇒ 3.2 - Des crispations qui concernent également les acteurs

Les acteurs n'échappent pas à ce sentiment de crispation. Certains des salariés interrogés sont eux-mêmes dans la situation des travailleurs modestes qui ne parviennent plus à équilibrer leur budget. Plus généralement, ils expriment des difficultés à exercer leur métier dans des conditions difficiles, parfois sous fortes tensions, sans perspective d'amélioration.

Surtout, les acteurs expriment de fortes inquiétudes quant à ce qu'ils jugent être un désengagement des pouvoirs publics. Ils ont ainsi :

- Le **sentiment d'être en tenaille entre des usagers agressifs, et des institutions qui ne peuvent pas être jointes**. Leurs propres relations avec les institutions se résument parfois à devoir répondre à des demandes portant sur des indicateurs quantitatifs, avec l'impression d'être confrontés à une bureaucratie déshumanisée plutôt qu'à des partenaires au service des publics.
- Certains estiment d'ailleurs qu'**une partie de leur surcharge de travail s'explique par la nécessité de pallier aux dysfonctionnements des institutions**, par exemple en attribuant des aides financières en attendant la réponse des administrations, ou bien en prenant en charge des publics n'entrant pas dans les critères d'attribution.
- Cette surcharge les inquiète d'autant plus, qu'ils considèrent parfois que **de nombreuses difficultés observées parmi leurs publics s'expliquent ou sont aggravées par l'absence de réponses des institutions** avec en conséquence, une hausse constante des demandes qui leur sont adressées.



Méthodologie

Le baromètre repose sur une interrogation d'un échantillon très diversifié d'acteurs intervenant auprès de publics en situation de précarité ou bien d'autres personnes susceptibles d'exprimer des difficultés.

L'échantillon a été construit en mobilisant des têtes de réseaux (bureau national des associations, unions nationales des structures, autres représentations nationales ...) pour faire appel à des volontaires locaux, acceptant de s'inscrire dans la démarche. Plus de 100 réseaux ont été sollicités, les listes de 28 réseaux ont été mobilisées pour la première vague d'interrogation :

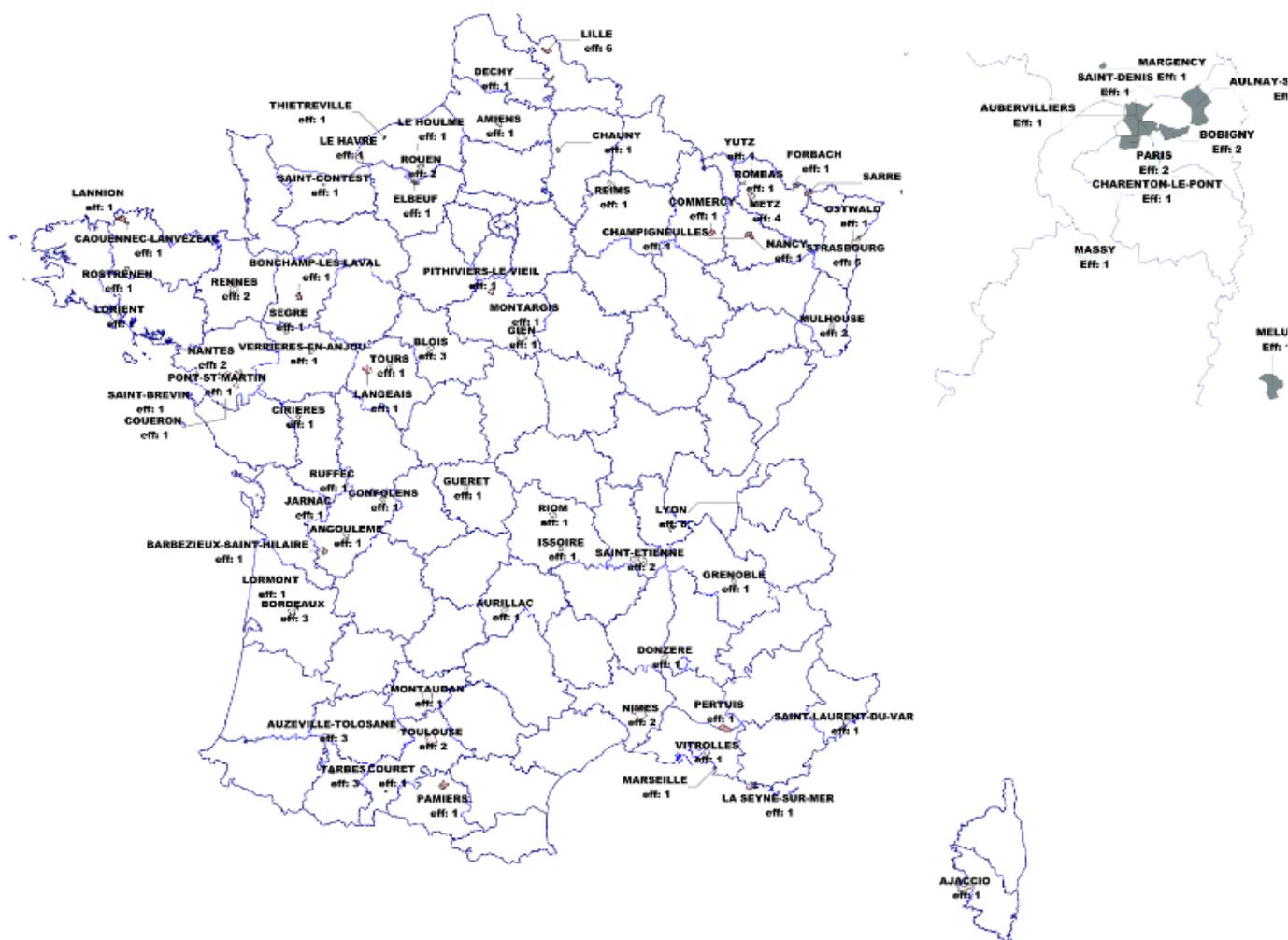
- Les associations nationales de lutte contre les exclusions (Croix-Rouge, Emmaüs France, Banque Alimentaire, Restos du cœur, L'Ilot, Apprentis d'Auteuil, Les Petits Frères des Pauvres) ;
- D'autres associations locales (Tribu de Tachenn, Alprado, association ISIS) ;
- Les organismes et institutions nationales (la caisse nationale d'assurance vieillesse et l'union nationale des centres communaux d'action sociale) ;
- Les acteurs intervenants auprès des étudiants (centre national des œuvres universitaires et scolaires, université Paris 8) ;
- Les acteurs intervenants pour l'accès aux droits, l'information (Défenseur des droits, Union sociale de l'Habitat, agence nationale d'information sur le logement, l'union départementale des associations familiales du 65, le réseau des écoles des parents et des éducateurs et des centres d'information sur les droits des femmes et des familles) ;
- Les acteurs de la protection de l'enfance (ACSAA/CNAEMO) ;
- Les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (des PIMM'S contactés via ENGIE) ;
- Les acteurs auprès des porteurs de projets et indépendants (association pour le droit à l'initiative économique) ;
- Les comités locaux du travail social et du développement social ;
- Les réseaux bancaires (BPCE, la Banque Postale, le Crédit Mutuel) ;
- Les services sociaux en entreprise (CSIERO) ;
- Le conseil départemental du 93 ;
- Pôle emploi ;
- Des crédits municipaux.

Ont participé à la deuxième vague, en sus des répondants de première vague :

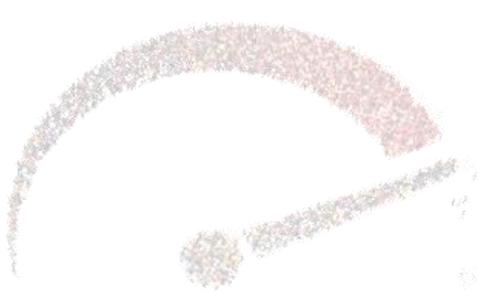
- Des maisons de service public ;
- Des centres sociaux ;
- Des PIMM'S ;
- Des services sociaux mandatés par le FASSTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire) ;
- Des associations locales (Association Partage Farouette, association Lahsso) ;
- Des conseils départementaux (57 et 17) et des PMI (protection maternelle et infantile) des départements du 30 et du 63 ;
- Des missions locales.

310 questionnaires ont été envoyés, correspondant à 128 personnes ayant répondu en première vague, 123 personnes contactées en première vague mais n'ayant pas répondu, et 59 personnes qui n'avaient pas été contactées en première vague. 114 réponses ont été obtenues à cette deuxième vague, dont 74 d'acteurs qui avaient participé à la première. Ces chiffres montrent que le dispositif, toujours en voie de consolidation poursuit sa montée en charge. Cela traduit également les difficultés à fidéliser les répondants et la nécessité d'améliorer ce taux.

La diversité de la répartition géographique des répondants est suivie en comparant les communes et départements où sont situées les structures, avec une typologie des territoires, afin de s'assurer que tout type de territoire est bien représenté. La première vague sous-représentait des territoires notamment ruraux. Cette sous-représentation a été corrigée en deuxième vague. La carte ci-dessous, présentant la répartition géographique des répondants en est une illustration.

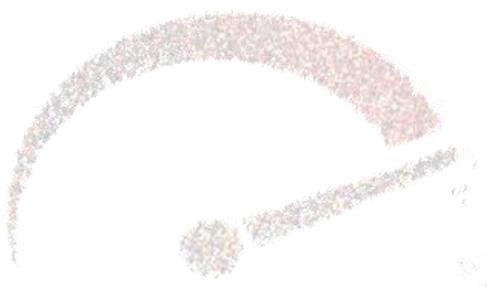
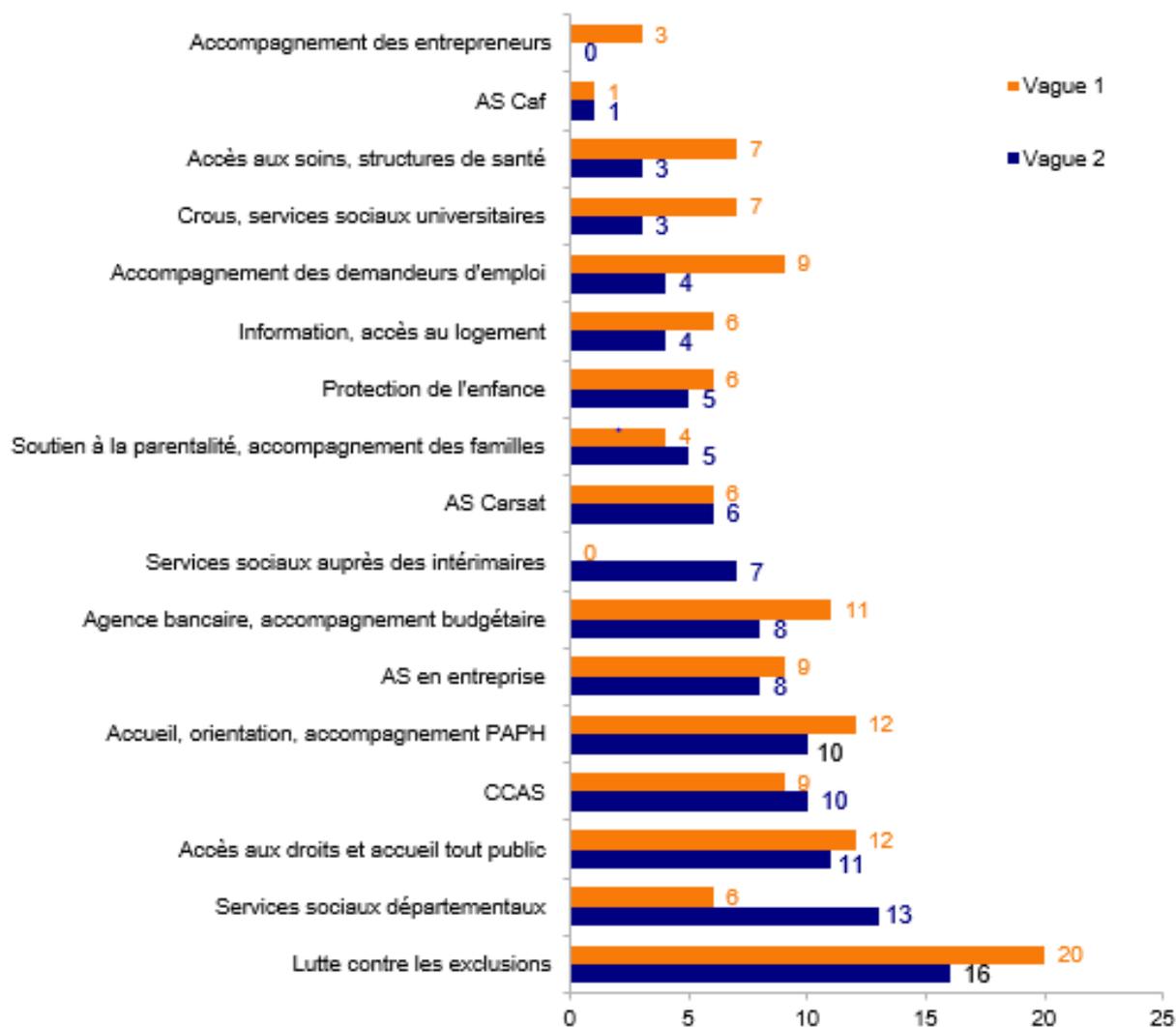


Le questionnaire est court. Il comprend une quinzaine de questions, portant sur la description des nouveaux publics, sur l'évolution des difficultés rencontrées par les personnes fréquentant les structures et sur celles rencontrées par les structures elles-mêmes pour répondre à ces besoins. Des questions portent également sur les évolutions jugées inquiétantes par les acteurs.



Un échantillon en cours de restructuration

Répartition des répondants



Suivez l'actualité du #cnle, sur :

L'espace internet : solidarites.gouv.fr/cnle



Twitter | [@ConseilPauvrete](https://twitter.com/ConseilPauvrete)



LinkedIn | [CNLE](https://www.linkedin.com/company/cnle) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)

